

RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00087
Numéro SIREN : 400 151 643
Nom ou dénomination : A.S.B.

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2020 sous le numéro de dépôt 2967

ASB
Société par actions simplifiée
au capital de 114 336.76 euros
Siège social : 5 RUE DE MAUPET
86370 VIVONNE
400151643 RCS POITIERS

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 27 JUILLET 2020

Le 27 Juillet 2020, à 18H00, les actionnaires de la Société ASB se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, 5 RUE DE MAUPET 86370 VIVONNE, sur convocation verbale du Directeur Général à laquelle tous les actionnaires ont donné leur consentement.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Alban BOSA préside la séance en sa qualité de directeur général de la Société.

Monsieur Serge BOSA et Madame Anne-Dieu BOSA, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur Alban BOSA.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 7500 actions, soit la totalité du capital social

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires l'acte sous seing privé établi et signé par l'ensemble des associés ;

Puis le Président déclare que les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'acte sous seing privé établi par la collectivité des actionnaires ayant décidé :

- la révocation du Président actuel pour justes motifs.
- la nomination du nouveau Président
- l'autorisation donné au nouveau président pour gérer les conséquences de la révocation de l'ancien président

Le Président donne lecture de de l'acte sous seing privé présenté par la collectivité des actionnaires
Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

1^{ère} RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture de l'acte sous seing privé, la collectivité des actionnaires confirme leurs conclusions et prononcent définitivement la révocation pour justes motifs de Monsieur Franck LAURET à compter du 31 juillet 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

2^{nde} RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture de l'acte sous seing privé, la collectivité des actionnaires confirme la nomination de Monsieur Serge BOSA aux fonctions de Président à compte du 1^{er} août 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

3^{ème} RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture de l'acte sous seing privé, la collectivité des actionnaires confirme donner tous pouvoirs au président nommé pour organiser au mieux des intérêts de la société les conséquences de la révocation de Monsieur Franck LAURET.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée

Alban BOSA



Le Secrétaire

Alban BOSA



Les Scrutateurs

Serge BOSA



Anne-Dieu BOSA

